

## **RÈGLEMENT JEU-CONCOURS**

### **IBIS & KISS KISS BANK BANK**

#### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

La société : ibis Hotels

Forme : Société anonyme

Capital : 870 366 459 Euros

Siège social : 82 rue Henri Farman 92445 Issy-les-Moulineaux Paris

Registre du Commerce de Paris sous le numéro 602 036 444

Organise à trois reprises en 2018 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« Soutien de projets collaboratifs / Battle de pitches » qui entrainera une phase de votes en ligne (ci-après dénommé « le jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu se déroulera sur la plateforme de votes en ligne suivante :

(<https://blog.kisskissbankbank.com/operation-ibis/>) et des relais de cette page seront assurés sur les réseaux sociaux des marques.

---

Le jeu comprendra 3 sessions distinctes et successives : Paris, Lyon et Marseille.

Rappel du dispositif « Soutien de projets collaboratifs / Battle de pitches » :

Il est possible de candidater pour chacune des villes en passant par la Landing Page dédiée (<https://www.kisskissbankbank.com/fr/users/ibis-hotels/projects/mentored>) à partir du jeudi 13 septembre. Cette landing page restera active jusqu'au 6 décembre, date du dernier évènement de la collaboration 2018 entre ibis et kiss kiss bank bank.

- L'appel à projets de la 1<sup>ère</sup> session concernant la ville de Paris se termine le mercredi 26 septembre à 19h00.
- L'appel à projets de la 2<sup>ème</sup> session concernant la ville de Lyon se termine le mercredi 31 octobre à 19h00
- L'appel à projets de la 3<sup>ème</sup> session concernant la ville de Marseille se termine le mercredi 29 novembre

Pour les besoins des présentes et dans l'ensemble du règlement, les dates et heures seront celles de Paris, France.

**L'ensemble de l'opération sera divisé en 6 phases :**

- Une phase d'annonce du jeu-concours par les coachs kiss kiss bank bank auprès des projets existants et des nouveaux projets via la page dédiée sur le site KKBB.
- Une phase de clôture de la phase appel à projets

- Une phase de sélection par les équipes ibis de 3 projets en lien avec les valeurs de la marque
- Une phase événementielle avec une prise de parole des porteurs de projets sélectionnés lors d'une soirée dans un hôtel ibis de la ville concernée
- Une phase de votes pendant une semaine via le site, ici appelé « Le Jeu » : <https://blog.kisskissbankbank.com/operation-ibis/>
- Une phase d'annonce des résultats des votes sous le contrôle d'un huissier de justice suivie de la désignation du nom du gagnant par les coachs Kiss Kiss Bank Bank

## **ARTICLE 2 – PARTICIPATION**

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement.

### **Conditions de participation au Jeu**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine (incluant la Corse) et DROM-COM (ex DOM-TOM), à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration de l'appel à projet et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Les participants âgés de moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation expresse de leurs parents ou de leur représentant légal pour pouvoir participer. La Société Organisatrice et l'Opérateur se réservent le droit d'en demander la justification écrite à tout moment et de procéder à toutes vérifications au cours de l'opération. A défaut de justifier d'une telle autorisation, le vote du mineur sera automatiquement annulé.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du votant.

Toute identification ou participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, réalisée sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Toute participation ayant été effectuée en dehors des dates du Jeu ne sera pas prise en compte.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site <https://blog.kisskissbankbank.com/operation-ibis/> dans l'espace dédié au vote en ligne sous les vidéos des porteurs de projets.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne – il est possible techniquement de voter plusieurs fois mais ces résultats apparaîtront dans le journal logistique de la plateforme et un seul vote par personne sera comptabilisé.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES PROJETS GAGNANTS**

Le projet gagnant sera désigné à l'issu d'un comptage des votes réalisé directement après la clôture des votes. Le projet gagnant sera celui qui aura recueilli le plus de votes en sa faveur durant la période ouverte de la phase de votes.

## **ARTICLE 5 – LOT**

Le gagnant remporte le lot numéro 1 soit 2000€ TTC

Les projets arrivant en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position remportent le lot numéro 2 soit 500€ TTC

Les lots remporté par les gagnants seront communiqués par message privé aux gagnants dans les 15 jours suivant la clôture de la phase de votes.

Le lot remporté ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte : échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

Si les lots attribués ne peuvent être livrés par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer tout ou une partie de la dotation, par d'autres lots de nature et de valeur équivalente et dans la mesure du possible de caractéristiques proches, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de SCP VENEZIA & ASSOCIES, 130 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly Sur Seine, huissiers de justice, et représenté ici par Frédérine LODIEU.

Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.